

AVIS DE CONCESSION



Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Lorient Agglomération, point(s) de contact : Commande publique, Esplanade du Pérityle - CS 20001, F - 56314 Lorient cedex, Tél : +33 290747195, courriel : Commande-publique@aggllo-orient.fr
Code NUTS : FRH04

Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.lorient-agglo.bzh>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://marches.megalix.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=168177&orgAcronyme=a2e>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marches.megalix.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=168177&orgAcronyme=a2e>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>.

I.6) Activité principale : Services de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux de mobilités de Lorient Agglomération. Numéro de référence : 23001

II.1.2) Code CPV principal : 60000000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Le présent appel à candidature a pour objet de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

A ce stade, il n'y a pas de dossier de consultation des entreprises, hormis le règlement de la consultation phase candidature.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 304500000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 60000000

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRH04

Lieu principal d'exécution : Territoire de Lorient Agglomération

II.2.4) Description des prestations : Concession de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux de mobilités de Lorient Agglomération constitués par un ensemble de services de transport public de personnes (Lignes à Haute Fréquence, Lignes Principales, Lignes Secondaires, lignes de proximité à vocation scolaire et Lignes Maritimes ainsi que service de Transport à la Demande et de transport de personnes à mobilité réduite) et d'un service de covoiturage ; seront formulés en options un service de location de vélos ainsi qu'une navette spécifique desservant le centre-ville de Lorient.

Le Périmètre du Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité est le territoire de Lorient Agglomération, soit :

- 25 communes, • 205 000 habitants, • 739 km².

Au 31 octobre 2022, le réseau de transports publics de personnes se compose de :

- Un tronçon du réseau en site propre (21 km).
- 34 lignes régulières terrestres.
- 4 lignes régulières maritimes.
- 126 services de proximité à vocation scolaire et entreprise.
- Un service de transports pour personnes à mobilité réduite, de porte à porte sur réservation.
- Gestion de la Gare d'Echanges et de la « Boutique des Mobilités».
- Production kilométrique (2021) en millions de kms : 7 340 660.
- Nombre de voyages en millions : 17,8.
- Nombre d'abonnés en 2021 : 19 470.
- Lorient Agglomération développe un service de covoiturage en lien avec un prestataire privé.

Les biens mis à disposition par Lorient Agglomération :

- 2 dépôts (Lorient, Quéven).
- 95 bus (24 articulés + 71 standards au 31 décembre 2022).
- 5 navires à passagers.
- Locaux commerciaux de la Gare d'Echanges (Lorient) : l'immeuble L'Orientis accueille la Maison des Mobilités et le Hall d'accueil. L'immeuble Patio abrite les bureaux de la salle de prise de service des conducteurs et le PC radio.
- 1 gare routière interurbaine (PEM de Lorient).
- 1 Système SAEIV.
- 1 système billettique.

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 96

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : 1- Une déclaration de candidature (formulaire DUME ou DC1 ou équivalent) présentée par le candidat seul ou le mandataire en cas de groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement et sa forme, ainsi que les éléments juridiques relatifs à la structure du candidat : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux ;

2- Une déclaration du candidat (formulaire DUME ou DC2 ou équivalent), dûment complétée par le candidat, contenant les renseignements énumérés ci-après ;

3- Tous les documents permettant de prouver que le signataire est la personne habilitée à engager le candidat et en cas de groupement d'entreprises, le pouvoir donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation du dossier de candidature ;

4- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat, et chacun des cotraitants en cas de groupement :

a. ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la Commande Publique ;

b. que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts.

Ceci étant et conformément aux dispositions de l'article R.3123-17 du Code de la commande publique précité, ces documents devront être produits par le candidat au plus tard avant l'attribution du contrat.

5- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire. Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

6- Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail. Dans le cas où le candidat ne rentrerait pas dans le champ d'application de l'obligation des travailleurs handicapés définie aux articles précités, celui-ci produit une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant qu'il ne rentre pas dans le champ de ladite obligation.

III.1.2) Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1- Les bilans des trois derniers exercices comptables et comptes de résultats avec les annexes ou documents équivalents pour les candidats non établis en France ou non soumis à l'obligation de produire des comptes sociaux ;

2- Le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations identiques ou similaires à celles objets de la concession envisagée, et concernant les trois derniers exercices clos ;

3- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1- Une liste des principales prestations ayant un lien avec l'objet du contrat effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le nom et la localisation du réseau, une description sommaire des modes de transport et services de mobilité gérés ainsi que de leurs caractéristiques principales (volume annuel moyen de kilomètres commerciaux produits par mode de transport), le montant du contrat, la date de début du contrat et sa durée, et le destinataire public ou privé. Ces références seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. A défaut de références, les candidats peuvent démontrer par tous moyens leur capacité à répondre aux besoins de Lorient Agglomération ;

2- L'indication des noms et titres d'études et professionnels des personnes qui seront chargées de l'exécution du futur contrat de concession ;

3- Une description sommaire des moyens en personnel et moyens techniques, organisation interne, activités principales et accessoires de la structure qui sera chargée de l'exécution du futur contrat de concession ;

4- Le certificat d'inscription au registre des transports de voyageurs.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 06/12/2022 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement : Il s'agit d'un marché renouvelable. Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Dans 8 ans.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires : Les candidats non retenus qui auront remis une offre de gestion jugée conforme par l'autorité concédante seront indemnisés à hauteur de 100.000 euro(s) HT chacun à l'issue de la notification du contrat de DSP. La valeur totale du contrat estimée à 304 500 000 euro(s) HT (valeur octobre 2022) comprend tous les paiements effectués par l'autorité concédante et les primes versées au profit des candidats évincés. Durée de la convention : 1^{er}/01/2024 au 31/12/2031.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, F - 35044 Rennes cedex, Tél : +33 2 23 21 28 28, courriel : Greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, F - 35044 Rennes cedex, Tél : +33 2 23 21 28 28, courriel : Greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 31 octobre 2022